

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La problématique

La dégradation brutale de la sécurité urbaine, l'incivilité et l'irrespect croissants dans les relations quotidiennes, l'augmentation d'une délinquance endémique en rapport avec les trafics de stupéfiants, les nouveaux risques liés au développement de la radicalisation sont une réalité qui va durablement persister sur les territoires en forte précarité sociale. Parallèlement, les situations individuelles de fragilité et de vulnérabilité complexifient la gestion humaine et sociale par les bailleurs.

L'ensemble des métiers des bailleurs sociaux (gestion locative, maîtrise d'ouvrage, gestion technique du patrimoine, gestion des ressources humaines, développement social et urbain, gestion de proximité...) s'en trouve directement impacté.

La seule réponse réaliste pour les organismes HLM est de mettre en place une stratégie globale et transversale de tranquillité résidentielle et de sécurité. Pour être efficace, elle devra mobiliser au mieux l'ensemble des moyens disponibles et le partenariat avec les institutions publiques de sécurité (police, justice, collectivités, travail social).

Ce cycle de formation, décliné en 6 séminaires de 2 jours chacun, a donc pour but « d'outiller » les participants pour connaître et maîtriser l'ensemble de ces problèmes.

8 objectifs, 8 séminaires

- 1 Bien cadrer les responsabilités juridiques du bailleur en matière de sûreté et rendre efficaces les procédures internes qu'il a à sa disposition dans son champ de compétences propres via le bail et le règlement intérieur.
- 2 Savoir utiliser au mieux les ressources du partenariat de sécurité publique : police, justice, collectivités.
- 3 Intégrer la prévention situationnelle dans les opérations de construction neuve, de réhabilitation, de résidentialisation.
- 4 Répondre à la montée de l'irrespect par l'assermentation de certains personnels.
- 5 Renforcer la prévention sociale, le mieux-vivre ensemble et la laïcité face aux conduites à risque et aux situations de fragilité et aux processus de radicalisation
- 6 Optimiser les moyens humains et techniques dont dispose ou peut disposer le bailleur : équipes de proximité, personnels assermentés, médiateurs, agents privés de sécurité, vidéosurveillance...
- 7 Avoir une stratégie d'ensemble pour la protection des personnels et la sécurisation des locaux de travail face aux violences externes.
- 8 Rassembler tous les éléments qui précèdent dans un plan global de tranquillité résidentielle soutenu par la direction de l'organisme et impliquant l'ensemble des services.

La méthode

- ♦ la **cohérence d'une animation unique** : les 7 séminaires sont animés par Eric Chalumeau qui a la double connaissance des institutions publiques de sécurité et des bailleurs sociaux ;
- ♦ un **point systématique**, en début de séminaire, **sur l'actualité** dans les domaines de la prévention-tranquillité-sécurité ;
- ♦ la **diversité et la complémentarité des intervenants** ;
- ♦ une alternance entre apport de **connaissances actualisées**, notamment avec des **cas pratiques**, et des **retours d'expériences** ;
- ♦ un **dossier documentaire approfondi** et transmis par voie électronique.

LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DU CYCLE ANNUEL 2019

Séminaire 1 – Mardi 12 – Mercredi 13 mars 2019

➤ La boîte à outils du bailleur social pour gérer les troubles :

- ♦ la définition des notions-clés dans les domaines de la sûreté et de la tranquillité ;
- ♦ le cadre juridique de toutes les obligations et responsabilités de sûreté et de tranquillité résidentielle du bailleur social ;
- ♦ le bail et le règlement intérieur en appui des procédures de sûreté et de tranquillité : schémas détaillés des procédures de traitement des incivilités (notion de « trouble ») et d'expulsion locative pour troubles.
- ♦ les applications du droit et les procédures à la disposition du bailleur : troubles de voisinage, bruit, hygiène et déchets, animaux, squats de logements vacants, épaves et stationnement abusif, occupation des espaces communs, atteintes aux personnes, troubles du comportement. Point actualisé sur la jurisprudence et les bonnes pratiques procédurales.

Séminaire 2 – Mardi 3 – Mercredi 4 avril 2019

➤ Etre plus performant dans le partenariat Police-Justice :

- ♦ connaître, l'organisation et le fonctionnement de la police et bien encadrer le dépôt de plainte et les interventions de police sur site, comprendre les enjeux de la nouvelle Police de Sécurité du Quotidien ;
- ♦ gérer le « relationnel police » au quotidien : les correspondants du bailleur, les autorisations et les moyens d'accès au patrimoine, les situations d'urgence ;
- ♦ maîtriser la relation avec les services de renseignement en matière de prévention de la radicalisation ;
- ♦ comprendre l'organisation et le fonctionnement des juridictions au plan local et notamment du Parquet ;
- ♦ entrer durablement en relation avec les services de la justice (Parquet, SPIP, PJJ, juridictions) ;
- ♦ collaborer et échanger les informations sensibles de manière fiable dans les structures formelles (CLSPD, GLTD, cellule de veille) et de manière informelle ;
- ♦ travailler en partenariat avec les collectivités : le pôle prévention-sécurité, la police municipale, le centre de supervision urbain, les services Politique de la Ville des EPCI.

Séminaire 3 – Mardi 14 – Mercredi 15 mai 2019

➤ Connaître et intégrer les mesures de sûreté dans les opérations de construction et de réhabilitation :

- ♦ les fondements et les méthodes de la prévention situationnelle, les liens entre l'aménagement et l'insécurité ;
- ♦ les études de sûreté et de sécurité publique appliquées aux opérations de rénovation urbaine ;
- ♦ l'architecte et la démarche de sûreté ;
- ♦ la « lecture sûreté » d'un projet de réhabilitation : le lien entre la conception et la gestion de proximité ;
- ♦ la résidentialisation et la sûreté : allier les deux démarches ;
- ♦ la conception de locaux de travail sécurisés (agences, loges, bureaux d'accueil du public) ;
- ♦ le cahier des charges-type de prévention situationnelle : accès et cheminements, éclairage, végétation, ouvrants, halls, parkings, locaux techniques, caves, ascenseurs, toitures...

LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DU CYCLE ANNUEL 2019

Séminaire 4 – Mardi 18 – Mercredi 19 juin 2019

➤ Face à la montée de l'irrespect, l'assermentation, une bonne solution ?

- ♦ maîtriser le projet d'assermentation des personnels pour des résultats visibles et concrets ;
- ♦ définition de l'assermentation, des étapes de conduite du projet et importance du partenariat avec la Justice ;
- ♦ se poser la question de l'opportunité au regard de la situation du patrimoine et de l'organisation interne ;
- ♦ la désignation, la formation des personnels concernés ;
- ♦ le comportement, la déontologie, la gestion des situations difficiles ;
- ♦ étude de cas concrets : la verbalisation de comportements incivils en matière de propreté : jets et abandons de déchets, non-respect du tri sélectif, dépôt d'encombrants ;
- ♦ retour d'expérience d'un bailleur.

Séminaire 5 – Mardi 17 – Mercredi 18 septembre 2019

➤ Renforcer la prévention sociale, le mieux-vivre ensemble et la laïcité face aux conduites à risque et aux situations de fragilité et aux processus de radicalisation

- ♦ les principes de laïcité et leur application désormais obligatoire dans les organismes : étude de cas concrets ;
- ♦ la question délicate des lieux de culte installés illégalement sur le patrimoine des bailleurs ;
- ♦ les politiques d'accompagnement social mises en place par les bailleurs, le rôle du développement social urbain (DSU) et la gestion des clauses d'insertion ;
- ♦ la prévention de la radicalisation : quel impact, quel rôle pour le bailleur et quelles relations avec les services de renseignement ?
- ♦ les conduites à tenir face aux troubles du comportement : agir avec les outils de la gestion locative et s'appuyer sur les ressources du partenariat local avec les autorités sanitaires et sociales ;
- ♦ les échanges d'informations sensibles entre partenaires : le cadre juridique et les bonnes pratiques du « secret partagé ».

Séminaire 6 – Mercredi 15 – Jeudi 16 octobre 2019

➤ La protection des personnels contre les violences externes :

- ♦ diagnostic des violences externes dans l'Habitat social : types de faits, modalités de commission, conséquences ;
- ♦ la prévention comportementale pour affronter les situations conflictuelles ;
- ♦ la prise en charge et l'accompagnement des salariés victimes : les bonnes politiques en interne, la relation avec les psychologues et avocats, la plainte et le suivi de la plainte ;
- ♦ les obligations légale et la responsabilité de la chaîne hiérarchique : la sécurité au travail, une obligation de résultat ;
- ♦ la protection des locaux de travail : siège, agences, bureaux d'accueil, loges ;
- ♦ les services et métiers en contact avec le public : cas pratiques ;
- ♦ les moyens technologiques de géolocalisation et d'alerte.

LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DU CYCLE ANNUEL 2019

Séminaire 7 – Mercredi 13 – Jeudi 14 novembre 2019

➤ Présence de soirée, médiation, vidéosurveillance et vidéoprotection :

- le rôle des responsables territoriaux et des équipes de proximité ;
- l'appui aux personnels de proximité sur les sites très difficiles ;
- les médiateurs : quel type de médiation (interne, externe), quel management ?
- les agents privés de sécurité : le nouveau cadre juridique et professionnel, l'achat et le pilotage des prestations ;
- quel bilan des dispositifs de présence humaine en soirée sur les patrimoines sociaux ;
- les moyens techniques :
 - la vidéosurveillance : une doctrine d'exploitation adaptée au site, le positionnement des caméras, le choix des matériels et les bonnes conditions d'installation, le contrat de maintenance, la sélection de l'entreprise, l'estimation des budgets, le cadre technique et juridique du renvoi des images aux autorités de police,
 - la protection et la surveillance des chantiers, le contrôle d'accès aux espaces communs, le paramétrage et la gestion des badges, la surveillance des espaces à distance, la détection-intrusion, la surveillance des logements vacants, les alarmes techniques.

Séminaire 8 – Mercredi 11 – Jeudi 12 décembre 2019

➤ Innovations et bonnes pratiques pour la conception et la mise en œuvre d'un plan global de tranquillité résidentielle :

- ♦ le soutien et l'implication de la direction générale de l'organisme ;
- ♦ le positionnement et le rôle du référent tranquillité-sécurité : typologie des différentes situations ;
- ♦ les composantes du plan de tranquillité résidentielle : du diagnostic à l'opérationnel ;
- ♦ les procédures de signalement et la mise en œuvre d'un observatoire de la tranquillité simple et efficace ;
- ♦ le pilotage territorial du plan de tranquillité :
 - le suivi des sites prioritaires,
 - les relais exercés par les responsables d'antennes et d'unité de gestion territoriale.
- ♦ la communication sur la stratégie de tranquillité ;
- ♦ mobiliser les locataires, acteurs de la tranquillité résidentielle.